

Conclusion de la
campagne du CSEE
sur le Traité

Page 2

Conseil et Conférence
du CSEE les 14 et 15
juin 2004

Page 3

Réunion des réseaux
du CSEE

Page 3

Le Conseil de l'Europe:
l'« autre » institution
européenne

Page 4

Lancement du site web
ELFE – rejoignez le
débat

Page 5

Réunion du Conseil –
Education, jeunesse et
culture

Page 6

Nouvelles publications

Page 8

Conclusion de la campagne du CSEE sur le Traité: l'éducation soumise à la commercialisation, mais des garanties ont été obtenues !

Suite aux nouveaux amendements présentés lors de la dernière semaine de négociations intergouvernementales sur le Traité, le texte final contient des mesures spécifiques visant à protéger nos systèmes d'enseignement public de la libéralisation des services d'éducation.

[>>> en savoir plus](#)

Conseil et Conférence du CSEE

La réunion annuelle du Conseil du CSEE s'est tenue les 14 et 15 juin 2004 sur le thème *L'enseignement et le processus de Lisbonne: développement de politiques en matière d'utilisation d'indicateurs et de repères*

[>>> en savoir plus](#)

Lancement du site ELFE - Bienvenue dans le forum en-ligne !

Le projet du CSEE sur l'utilisation des TIC dans l'éducation, *ELFE – Forum européen sur l'e-learning pour l'éducation*, a désormais son site web.

[>>> en savoir plus](#)

Calendrier

27 septembre
Réunion du
Bureau IE/CSEE

21-22 octobre
Table ronde
CSEE-IE sur la
formation des
enseignants

8 novembre
Réunion du
Bureau IE/CSEE

14-16 novembre
Séminaire
CSEE-ASE pour
les nouveaux
états membres
de l'UE

22-23 novembre
Conférence
CSEE de
lancement du
projet ELFE

Conclusion de la campagne du CSEE sur le Traité: l'éducation soumise à la commercialisation, mais des garanties ont été obtenues !

Au cours des négociations intergouvernementales sur le nouveau Traité constitutionnel, le CSEE a exercé des pressions afin que l'éducation soit exemptée du champ de compétences de l'UE dans le cadre de la politique commerciale commune, comme c'est le cas dans le Traité de Nice, ou que tout vote au Conseil soit fait à l'unanimité pour toutes les décisions relatives au commerce de l'éducation.

A deux reprises au cours des négociations sur le Traité, la présidence irlandaise a présenté des amendements à ce sujet. La première proposition, émise le 29 avril, était principalement un ajustement légal qui assurait que les mêmes règles de vote soient appliquées pour l'adoption d'accords de commerce extérieur que pour la législation intérieure dans le domaine spécifique des services.

Le second amendement, qui a été présenté au cours de la dernière semaine des négociations, et adopté le 18 juin 2004, prévoit des mesures spécifiques visant à protéger les systèmes d'éducation de la libéralisation des services d'éducation. Cet amendement va en quelque sorte dans le sens de la demande du CSEE.

Le texte final prévoit désormais des mesures visant à protéger le droit des états membres de décider individuellement dans quelle mesure ils souhaitent s'ouvrir au commerce des services de l'éducation. Toutefois, ce droit n'existe que dans certains cas. Un vote unanime sur la commercialisation de l'éducation est introduit si l'on estime que les accords risquent sérieusement de porter atteinte à la responsabilité des états membres de fournir des services d'éducation. Dans tout autre cas, les accords commerciaux dans ce domaine seront conclus par une majorité qualifiée au sein du Conseil. Le projet de Traité présenté par la Convention européenne a proposé un vote à la majorité qualifiée pour tous les accords relatifs au commerce de l'éducation.

Bien que le CSEE se félicite de la provision spécifique sur l'unanimité par rapport au projet de texte de Traité, il est toutefois préoccupé par les interprétations possibles de la formulation du texte.

Plus précisément, l'article III-217 du Traité sur la Politique commerciale commune établit que les accords dans le domaine du commerce des services sociaux, d'éducation et de santé seront décidés par un vote unanime au Conseil si ces accords « *risquent sérieusement de porter atteinte à l'organisation nationale de ces services et à la responsabilité des Etats membres dans ces domaines* ». Mais à partir de quel moment estime-t-on qu'un accord « *risque sérieusement de porter atteinte* » ou « *est préjudiciable* » aux responsabilités d'un état membre en matière d'éducation? C'est une question d'interprétation. De fait, l'introduction du vote à l'unanimité dépendra d'une décision politique, et non pas d'une protection légale dans le Traité prévoyant que chaque état membre a le droit de décider de l'étendue du commerce des services.

Toutefois, lors de la révision du Traité constitutionnel dans son entièreté, le CSEE a rejoint le point de vue de la CES, considérant que le Traité représente un grand progrès pour l'Europe sociale. La reconnaissance spécifique du rôle des partenaires sociaux, le sommet tripartite, la Charte des Droits fondamentaux, l'inclusion de l'égalité des genres comme valeur de l'UE, la base juridique des services d'intérêt économique général, ainsi que la clause sociale marquent tous un progrès important par rapport au Traité de Nice.

Conseil et Conférence du CSEE les 14 et 15 juin 2004

L'enseignement et le processus de Lisbonne: développement de politiques en matière d'utilisation d'indicateurs et de repères

«Créer de nouveaux indicateurs adéquats afin de nous informer sur l'état de la formation et du développement professionnel des enseignants; Elaborer des indicateurs qualitatifs destinés à un large éventail de valeurs essentielles et de compétences interdisciplinaires stimulées par les systèmes d'enseignement ainsi que des indicateurs en matière d'enseignement qui prennent en compte l'environnement scolaire; Garder à l'esprit que les indicateurs constituent un outil visant à améliorer les résultats pédagogiques, et non pas un objectif en soi. Soutenir et former les enseignants sur la manière de travailler avec des indicateurs et améliorer la participation des enseignants dans le développement des politiques d'éducation nationale; Promouvoir le respect de la diversité culturelle et renforcer le dialogue social tant au niveau national qu'europpéen » ; tels ont été les éléments clés des recommandations émises par le Conseil annuel du CSEE lors de sa réunion des 14 et 15 juin à Amsterdam.

Le thème de la réunion était « *L'enseignement et le processus de Lisbonne: développement de politiques en matière d'utilisation d'indicateurs et de repères* ». Le CSEE ayant reçu en avril des fonds de la Commission européenne pour l'organisation d'une conférence sur ce thème, les deux événements ont été organisés conjointement.

Parmi les intervenants, la Ministre hollandaise de l'éducation, Maria van der Hoeven, qui a présenté les priorités de la présidence hollandaise de l'UE en matière d'éducation. Le thème choisi par la présidence est : « *Apprendre les uns des autres* ». La priorité sera donnée à la mobilité, la transparence et l'apprentissage des langues dans « l'Espace européen de l'éducation », ainsi qu'au rôle de l'éducation dans la promotion de la cohésion sociale et de la citoyenneté active, en particulier en ce qui concerne la diversité culturelle.

Le représentant de la Commission européenne, M. Anders Hingel, a décrit dans les grandes lignes le travail de suivi des objectifs de Lisbonne en matière d'éducation, et Ulf Fredriksson, de l'Université de Mid Sweden, s'est demandé si le processus de Lisbonne menait graduellement l'UE vers une politique commune en matière d'éducation.

Les débats sur l'influence de la politique sur les indicateurs et vice-versa ont été enrichis par l'allocation de Peter Mortimore, ancien Directeur du Département de l'Education de l'Université de Londres, qui a ouvert une perspective enseignante sur les avantages et les difficultés liés à l'utilisation des indicateurs en matière d'éducation.

En outre, des représentants du CSEE dans les groupes d'expert de la Commission chargés du travail de suivi du processus de Lisbonne ainsi que des représentants d'organisations membres ont mené, lors de deux séances en panel, des discussions sur les politiques syndicales futures en matière d'indicateurs et de repères.

Le rapport final du Conseil/Conférence du CSEE sera envoyé aux organisations membres.

Réunion des réseaux du CSEE

La première réunion annuelle des réseaux du CSEE dans leur nouvelle structure a eu lieu à Amsterdam le 16 juin 2004.

Les réseaux électroniques du CSEE viennent d'être élargis et restructurés et sont dorénavant composés des réseaux « évolutions dans le secteur de l'éducation », « Conditions de travail », « Enseignement supérieur et recherche » et « experts légaux ».

En plénière, la réunion a permis des interventions basées sur les expériences de travail en réseau tant du point de vue du secrétariat du CSEE que des représentants des réseaux eux-mêmes. Dans le cadre de réunions plus restreintes pour chaque réseau, les participants ont eu l'opportunité de débattre des objectifs, méthodes et priorités de travail à court terme.

L'élargissement des réseaux du CSEE offre la possibilité d'intégrer une personne par organisation membre par réseau, permettant ainsi de renforcer la coopération internationale entre les organisations syndicales d'enseignants ainsi qu'entre le secrétariat du CSEE et ses organisations membres.

Des échanges positifs sur le travail en réseaux électroniques ont eu lieu au cours de la réunion. Le CSEE recommande vivement aux organisations membres qui ne l'ont pas encore fait, de proposer un représentant dans les réseaux et d'ainsi participer activement au travail futur des réseaux. Les candidatures doivent être envoyées au secrétariat du CSEE par lettre, fax ou courrier électronique.

Inscrivez-vous et vous serez connectés à vos collègues de l'Europe entière !

Le Conseil de l'Europe est "l'autre" institution européenne

Créé dès 1949, il rassemble aujourd'hui 45 états membres regroupant plus de 800 millions d'Européens. C'est une organisation intergouvernementale politique dont le siège est à Strasbourg et dont les objectifs depuis sa fondation portent sur :

- la défense des droits de l'homme et de l'état de droit dans tous les pays membres
- le renforcement de la stabilité démocratique
- la lutte contre la discrimination, le racisme, le terrorisme
- la promotion de la cohésion sociale et des droits sociaux
- le développement de l'identité culturelle et du rôle de l'éducation

Le Conseil de l'Europe établit des recommandations et des conventions qui entraînent des obligations pour les Etats qui les ratifient.

Les quelques 400 OING actuellement agréées auprès du Conseil de l'Europe bénéficient depuis le mois de novembre 2003 d'un statut participatif ; remplaçant le statut consultatif, il ouvre des champs nouveaux d'actions, de représentations et d'influence.

Les OING se rassemblent en regroupements thématiques en fonction de leurs activités, de leurs centres d'intérêts et de leurs revendications. Celui de l'Education et de la Culture regroupe environ 110 organisations dont le CSEE, l'IE et la CSME. Alain Mouchoux est le représentant du CSEE au Conseil de l'Europe et a été réélu, le 23 juin, Président du regroupement Education et Culture.

De nombreux thèmes de travail et d'activités conduits par le Regroupement Education et Culture, et par l'ensemble des OING, sont en relation directe

avec les préoccupations et les engagements de l'ensemble des syndicats du CSEE:

- que ce soit pour l'apprentissage et l'enseignement des langues, pour les droits de la personne handicapée en Europe pour l'enseignement supérieur et le processus de Bologne
- que ce soit encore par exemple, pour l'aboutissement d'une réflexion conduite sur l'éducation formelle, non formelle et informelle qui « contribuent l'une l'autre à développer les compétences intellectuelles cognitives et pratiques et sociales »
- que ce soit enfin dans le cadre de la préparation pour 2005 du 3^{ème} sommet des chefs d'état et de gouvernements.

Cependant l'éducation à la citoyenneté mobilise depuis plusieurs années les OING de l'éducation et de la culture. C'est un concept, et un thème, porteur parce qu'elle doit « aider à vivre ensemble » sur un continent marqué par sa diversité culturelle, ethnique, linguistique et ses évolutions historiques.

La citoyenneté démocratique implique qu'on y éduque, qu'on s'y forme autant par la connaissance mutuelle que par le vécu et l'action dans tous les lieux de vie, à l'école, dans la famille, dans la rue, dans toute collectivité territoriale : elle conditionne l'égalité des droits de tous.

2005 a été instituée 'l'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation ». Un appel a été lancé par le Conseil de l'Europe, pour que les OING, associations et syndicats se mobilisent sur ce thème en présentant les réalisations et actions conduites pour lutter contre l'exclusion sociale et pour promouvoir et développer le dialogue interculturel et son éducation.

Cela rejoint d'ailleurs les priorités de l'UE en matière d'éducation comme vient de les définir le Ministre de l'éducation des Pays-Bas qui assure la présidence du Conseil des ministres de l'éducation depuis le 1^{er} juillet, puisqu'elle veut développer un concept de citoyenneté européenne respectant la diversité culturelle et les valeurs démocratiques partagées par les européens.

Il est donc nécessaire d'agir partout de façon cohérente et coordonnée pour faire entendre la « voix des enseignants en Europe ».

Lancement du site ELFE - Bienvenue dans le forum en-ligne !

Le projet du CSEE sur l'utilisation des Technologies de l'information et la communication (TIC) dans l'éducation, *ELFE – Forum européen sur l'e-learning pour l'éducation*, a désormais son site web. Ce site, qui présente les objectifs et les activités du projet ELFE, propose également un forum en-ligne sur les TIC dans les écoles.

Le CSEE encourage la plus vaste participation possible au forum en-ligne afin d'optimiser le bénéfice pédagogique des TIC et de combiner enseignement des matières et enseignement des compétences personnelles et interdisciplinaires. Le site web propose des forums de débats séparés pour les organisations syndicales d'une part et pour le grand public d'autre part.

Entre autres documents liés à des activités dans le cadre du projet ELFE, les rapports des visites d'étude menées entre mai et septembre 2004 par le Comité directeur ELFE dans des écoles secondaires au Danemark, en Allemagne, en Norvège, au Portugal et au Royaume-Uni seront présentés sur le site web.

Durant les deux années du projet (2004-2005), des présentations de projets pilotes sur les TIC dans les écoles européennes seront également publiées sur le

site, tout comme des informations relatives aux politiques et initiatives sur ce thème.

L'adresse du site web est www.elfe-eu.net

Réunion du Conseil - Education, jeunesse et culture

Les 27 et 28 mai les ministres de l'éducation, de la jeunesse et de la culture se sont réunis à Bruxelles. Le Conseil a adopté plusieurs conclusions et résolutions dans le domaine de l'enseignement et la formation professionnelles, et est parvenu à un accord politique sur la nouvelle proposition Europass. Dans le domaine de la mobilité et des programmes d'échange européens, le Conseil a rendu son avis sur la Communication de la Commission européenne du 9 mars 2004 relative à la nouvelle génération des programmes d'éducation et de formation après 2006.

▪ L'orientation tout au long de la vie en Europe

Dans le contexte de l'objectif de l'UE d'améliorer l'apprentissage tout au long de la vie, le Conseil a adopté une résolution sur l'amélioration de l'offre, de la qualité et de la coordination de l'orientation de la carrière partout dans l'Union. La résolution aborde au sens large l'orientation, se référant à des activités qui permettent aux citoyens de tous âges de déterminer leurs capacités, leurs compétences et leurs intérêts afin de gérer leur parcours de vie personnelle dans l'éducation et la formation, au travail et dans d'autres cadres. Parmi les priorités, la résolution met en évidence l'importance de renforcer l'implication des partenaires sociaux dans le développement des politiques et des systèmes relatifs à l'orientation.

▪ Assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels

Dans le cadre du suivi de la Déclaration de Copenhague (2002) visant à renforcer la coopération dans le domaine de l'éducation et la formation professionnels, la conclusion définit les grandes lignes d'un cadre d'assurance commune de la qualité. Un tel cadre vise à aider les états membres à élaborer, surveiller et évaluer leurs systèmes nationaux ou régionaux d'assurance de la qualité dans le cadre de l'éducation et la formation professionnelles, ainsi qu'à poursuivre la coopération de l'UE dans ce domaine en améliorant la transparence et la cohérence entre les initiatives politiques des états membres à titre individuel.

▪ Identification et validation de l'éducation non-formelle et informelle

En se référant plus particulièrement au document des partenaires sociaux européens « Cadre d'actions pour le développement des compétences et des qualifications tout au long de la vie » (14 mars 2002), le Conseil a adopté un ensemble de principes européens communs relatifs à l'identification et la validation d'apprentissage non-formel et informel. Les principes communs couvrent les droits individuels, les obligations des parties intervenantes, la fiabilité et la confiance, ainsi que la crédibilité et la légitimité.

▪ Europass

Le Conseil arrivant à un accord politique sur la proposition de la Commission d'un nouvel Europass – le "portfolio" unique relatif aux qualifications et compétences –, la proposition est désormais en attente

du vote au Parlement européen à l'automne et sera adoptée d'ici à la fin 2004¹.

▪ **Programmes Education et formation**

Le Conseil a arrêté ses conclusions relatives à la Communication de la Commission européenne (9 mars 2004) sur la nouvelle génération de programmes d'éducation et de formation après 2006. Le Conseil souligne la nécessité de simplifier les procédures administratives et financières, et partage le point de vue de la Commission qu'une plus grande part de la gestion des programmes devrait être déléguée aux agences nationales à partir de 2007. La Commission européenne va rédiger la proposition législative sur les programmes, dont la procédure d'option est prévue pour la fin 2005.

¹ Vous trouverez une description détaillée de la proposition Europass dans la « Lettre du CSEE N°3 » (mars 2004).

**Nouvelles publications d'Eurydice – le réseau d'information sur
l'éducation en Europe**

*L'attractivité de la profession enseignante au XXI^e siècle. La
profession enseignante en Europe: profil, métier et enjeux.
Secondaire inférieur général. Rapport IV.*

http://www.eurydice.org/Doc_intermediaires/analysis/fr/teachers_frameset_FR.html

*Chiffres clés des technologies de l'information et de la
communication à l'école en Europe – Édition 2004*

http://www.eurydice.org/Doc_intermediaires/indicators/fr/frameset_key_data.html

Glossaire européen de l'éducation, volume 1, seconde édition:
Examens, diplômes et titres

http://www.eurydice.org/Doc_intermediaires/term_tools/fr/frameset_glossaries.html

**Le secrétariat du CSEE vous souhaite
à tou(te)s d'agréables vacances**

**Le secrétariat sera fermé du 19 au 23 juillet
et du 9 au 13 août 2004**